

## Retraité(e)s CGT : Indigné(e)s mais pas Résigné(e)s

Journal à périodicité variable des Retraités et Pré-Retraités CGT SAP 13 Syndicat des Activités Postales

55 av de La Rose La Brunette Bt ext D 13013 Marseille -+---+ Tel : 04.91.11 60.95 Fax : 04.91.69.99

Courriel [retraites.cgtposte13@hotmail.fr](mailto:retraites.cgtposte13@hotmail.fr) Site <http://retraites.cgtposte13.over-blog.com/>

### Sommaire n°47

Page :: 1 ::

Lettre-Pétition

Coup de gueule

Page :: 2::

Objecteurs de Conscience  
et vos pensions !

Péages: piège à con.. ducteurs!

Rémunération des avoires de

La Banque Postale

Page :: 3::

LSR

Le Chèque Vacances retraités

Une guerre ... onéreuse

Page :: 4::

La prochaine réunion

VO Impôts 2013

Placement au Mérite

Le pauvre ira manger ailleurs



Un peu partout la pauvreté est en hausse, la Solidarité craque de partout et la Presse, la Radio, les Médias, tous coupables regardent obstinément ailleurs.

Quand aux riches, ils font comme si rien ne se passait tout en préparant leurs valises.

Et les très riches, eux se frottent les mains, ils s'en mettent de plus en plus dans les poches, apprécient beaucoup la casse des acquis sociaux qui leur profite en priorité déjà avec la destruction du Code du Travail, le remaniement des Prud'hommes, la fin des CDI, les baisses des charges et cotisations

Et dans les chaumières, le fatalisme s'installe ! Deux Français sur trois (67 %) se disent inquiets pour leur retraite et une majorité d'entre eux (60 %) juge "nécessaire" un report de l'âge légal de départ à 65 ans,

**Bref c'est lamentable ....de ne pas être syndiqué à la CGT !**

## LETTRE-PETITION

A Monsieur le Directeur National des Affaires Sociales  
Région Sud Est  
20 rue H Barbusse  
13020 Marseille cédex 20

Monsieur,

Nous nous sommes rendus en délégation auprès de la Mutuelle Générale, porteur d'une centaine de signatures de retraité(e)s de La Poste sur une pétition réclamant la prise en compte par la Poste d'une partie de la cotisation de notre complémentaire santé.

Nous avons été reçus, écoutés mais certainement pas entendus puisqu'à ce jour nous n'avons aucun écho de nos doléances transmises.

Comme pour nos camarades actifs qui viennent d'obtenir la prise en charge par La Poste d'une partie de leur cotisation mutuelle, nous aimerions être reçus par vos services pour discuter de cette revendication qui est au premier plan de celles dont nous aimerions également vous soumettre :

- **Mutuelle Générale (ex MGPTT).** Nous demandons une **participation de La Poste** au financement de la cotisation au même titre que les actifs (60%) dans le cadre d'un nouveau contrat collectif amélioré où les retraité(e)s ne seraient pas exclus. Nous réclamons donc la continuité actif-retraité.
  - Obtenir une **Permanence d'Assistante sociale** de La Poste à l'écoute des retraités-ées comme cela est acquis France Telecom.
  - **La Gratuité des transports en commun** pour l'ensemble du département.
  - Le gouvernement envisage un **tarif social Internet**. Nous demandons la prise en compte par la Poste de cette Offre sociale pour ses retraités-ées.
  - De plus en plus de retraité(e)s se trouvent dans l'impossibilité de se nourrir correctement. Les repas à la cantine des PTT étaient souvent leur seul repas : nous demandons le droit élargi de pouvoir fréquenter **TOUS les Restaurants Inter Entreprises** en accord avec la Poste, avec ristourne PTT
  - **Relèvement des plafonds** pour le financement des **chèques Vacances et Restaurants**.
  - **La formation** est un droit, toute notre vie. Nous vous demandons quels sont les moyens mis à la disposition des retraités(e)s pour satisfaire ce droit.
- Et dans ce cadre
- **La Poste est partenaire officiel de Marseille-Provence 2013**, Capitale Européenne de la Culture. Nous aimerions savoir quelles en seront les retombées et quels moyens donnés aux retraités de La Poste pour « un accès du plus grand nombre aux manifestations » ? (*Communiqué de presse du 10 janvier 2010*)
  - La flambée de l'immobilier pousse nos personnels âgés à devoir changer de **logement** pour payer moins cher : Nous nous interrogeons sur les moyens et les places dont dispose la Direction courrier dans les Bouches du Rhône
  - **Le Portail Malin** fait partie des nouvelles techniques de communication. Pourtant, il est trop souvent indiqué « Réservé aux Actifs ». Nous demandons que toutes les activités soient ouvertes à TOUS !
  - **Mise à disposition d'un lieu d'accueil**, dans les locaux du CTA par ex. . pour se réunir.

Nous retenons, comme vous nous l'avez proposé, **le 4 avril 2013** comme date de cette rencontre. Cette demande d'audience, nous voulons qu'elle soit la **plus représentative possible du mécontentement de nos syndiqués et au-delà. C'est pourquoi nous nous permettons de la faire parapher par l'ensemble des Retraités** auxquels nous nous adressons habituellement

Marseille, le 1<sup>er</sup> février 2012

Pour le Syndicat CGT AP La Poste 13  
Dousseron

Pour la Section Retraités  
Castaing - Jauffret- Roidot -Mourier- Marti

**J'approuve les revendications exprimées ci-dessus  
et je soutiens la délégation.**

*(À retourner au Syndicat 55 Avenue de La Rose La Brunette  
Bt ext D. 13013 Marseille dans l'enveloppe jointe)*

NOM	Prénom	Adresse	Signature

## Objecteurs de Conscience avant 1983...et vos pensions !



La décision du Conseil Constitutionnel (Décision n°2011-181 QPC du 13 octobre 2011) concerne la prise en compte des Services Civils effectués sous le régime de l'Objection de Conscience avant 1983. Pour rappel, la loi de 1983 a fait de l'objection de Conscience une forme civile du Service National qui ouvrait droit à prise en compte dans l'ancienneté **de fonctionnaire** pour le déroulement de la carrière et pour les droits à pension. Toutefois, cette loi n'avait pas ouvert ce droit aux Services Civils effectués auparavant.

C'est ce point qui a été déclaré inconstitutionnel en ce qu'il rompt avec le principe d'égalité devant la loi. Pour les fonctionnaires encore en activité, la Poste et France Télécom devraient procéder à la révision des carrières des intéressés-es.

En ce qui concerne ceux qui sont partis à la retraite et qui ont effectuée ce Service Civil entre 1963 et le 11 juillet 1983, ils peuvent demander une révision de leur pension (auprès du Service des Pensions) si l'intégration de ces deux années augmente leurs droits.

C'est notamment le cas pour ceux qui seraient partis en retraite moins de 1an<sup>1</sup>/<sub>2</sub> avant d'obtenir un nouveau changement d'indice. Ce serait le cas aussi de ceux qui seraient partis avec une carrière incomplète.

\* La décision du Conseil Constitutionnel à consulter sur le Site des Retraités La Poste13 <http://retraites.cgtposte13.over-blog.com/> Ou demander une copie au syndicat



## Péages ou pièges à con...ducteurs !

Une nouvelle augmentation de 2,1 % en moyenne des tarifs des autoroutes est en vigueur depuis le 1er février. Quelques chiffres pour.... ne pas comprendre !!!

(...) Parmi les opérateurs qui tirent les marrons du feu, les Autoroutes du sud de la France (ASF), du groupe Vinci, et les autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR), filiale d'Eiffage. Leurs recettes se sont littéralement envolées : + 18% et + 19,65% tandis que les charges stagnaient (+ 4,6% et + 0,46%).

Conséquence : les bénéfices d'ASF ont bondi de 77,8% en six ans et ceux d'APRR de... 103%.

## Rémunération des avoirs de La Banque Postale

Ceci concerne LES RETRAITES DE LA POSTE

Depuis 2005, les retraités de la Poste ne bénéficient plus des gratuités de l'abonnement téléphonique et de la carte bancaire. C'est en « compensation » que La Poste propose la rémunération des avoirs de la B.P lorsque la pension du retraité est versée sur un compte courant postal.

Cependant, sur le terrain (bureaux de poste, centres financiers...) les instructions restent souvent confidentielles. Faire une demande écrite la déposer auprès de Conseiller financier en joignant une photocopie du brevet de pension pour profiter de la rémunération. (date d'effet de la rémunération: début du trimestre de l'enregistrement de la demande.) Se faire remettre un reçu de dépôt de la demande.

**Ne laissons pas La Poste nous dépouiller une 2<sup>ème</sup> fois !**

**4 avril 2013 ? Je note cette date sur mon agenda !**

**On a besoin de vous: réserver cette date sur vos agendas et invitez un ancien collègue**

LSR Marseille  
Cité des Associations  
Boîte 232-03, La Canebière, 13001 Marseille  
Vacances et retraite  
salor p. 10 à 19

RIEN N'EST TROP BEAU  
POUR LA CLASSE OUVRIÈRE



### Loisirs et Solidarité des Retraités Marseille

L'association se fixe pour but de permettre aux anciens salariés et autres personnes ayant l'âge de la préretraite ou de la retraite :

- de réaliser leurs aspirations de loisirs culturels, physique, sportifs, etc.
- de rompre l'isolement et la solitude ainsi que l'ennui en découlant par des activités de proximité dans un esprit d'enrichissement mutuel et solidaire
- d'agir dans le cadre de la cité et de la nation
- de s'opposer à tout ce qui concourt aux inégalités et à l'exclusion de la vie sociale

Elle soutient toutes les actions qui contribuent à vivre mieux la retraite, notamment en matière de pouvoir d'achat, de santé, de protection sociale.

\*\*\*\*\*

LSR Marseille tient ses permanences deux fois par mois à la Cité des Associations les 1er et 3ème jeudis de chaque mois de 9h00 à 12h00  
Tél: 04 91 55 39 50 ou 04 91 55 27 71  
(au standard demander LSR)

## LE CHEQUE-VACANCES POUR LES POSTIERS RETRAITES

### .1- CONDITIONS DE RESSOURCES

**Le postier retraité peut bénéficier du Chèque-Vacances si son QF est inférieur ou égal à 15 162 €.** Quotient Familial = Revenu Fiscal de Référence (RFR) divisé par le nombre de parts fiscales (n) du foyer,

### .2- TAUX DE BONIFICATION PAR LA POSTE

Inférieur ou égal à 8 337 € >>> 35%  
Supérieur à 8 337 € et inférieur ou égal à 9 702 € >>> 30%  
Supérieur à 9 702 € et inférieur ou égal à 11 067 € >>> 25%  
Supérieur à 11 067 € et inférieur ou égal à 12 432 € >>> 20%  
Supérieur à 12 432 € et inférieur ou égal à 13 797 € >>> 15%  
Supérieur à 13 797 € et inférieur ou égal à 15 162 € >>> 10%

### .3 - EPARGNE

**En fonction du taux de bonification dont il peut bénéficier, le postier retraité choisit la durée (4 à 12 mois) et le montant mensuel de son épargne.**

**Le plafond total de son épargne est de 1 100 euros (pour 1 ou 2 plans par année civile)**



## Une guerre particulièrement onéreuse

Un mois après le début de l'opération Serval, le conflit au Mali a déjà coûté 70 M€

A l'heure de la rigueur, une dépense de 70 M€ n'est pas anodine.

Depuis le début du conflit, la France débourse en moyenne 2,7 M€ par jour.

Une facture sensiblement plus élevée que celle de la Libye (1,6 M€ par jour) ou de l'Afghanistan (1,4 M€).

**4 avril 2013 ? Ah oui ! J'ai rendez-vous.**

**On a besoin de vous: réserver cette date sur vos agendas et invitez un ancien collègue**

**La Prochaine.....**



**Réunion Mensuelle  
des Retraités-ées**

**Jeudi 21 février 2013**

**9 heures**

**Syndicat CGT  
Retraités La Poste 13**

**55 av de la Rose  
La Bruyère B5 ex3 D  
13013 MARSEILLE**

**... et on t'y attend !**



Réclamez là au Syndicat 6,50 €

**Placement au Mérite ... d'un certain syndicalisme.**

Pour ne parler que des nominations dues à l'actuel gouvernement, on sera frappé par la coïncidence des faveurs dont bénéficient d'anciens responsables d'un syndicat tellement compréhensif...

Nicole Notat depuis qu'elle a quitté le secrétariat de la CFDT en 2002 ne manque pas de responsabilités (après la Halde et la Coface, au Monde, au club Le Siècle) ; la présidente de Vigeo accepte en janvier 2013 d'être chef de file du groupe de travail qui va mener la réflexion sur la promotion et la valorisation de l'entrepreneuriat responsable auprès de la ministre Fleur Pellerin.

François Chérèque, secrétaire général de la CFDT de 2002 à 2012, est devenu – également en janvier dernier - président du conseil d'administration de Terra Nova et inspecteur général des Affaires sociales,

chargé de superviser plan quinquennal de lutte contre la pauvreté.

Deux anciens numéros deux de la CFDT n'ont pas été oubliés : Jacky Bontems, chargé de mission auprès du Premier ministre et qui doit rejoindre le futur Commissariat général à la stratégie et à la prospective ; Laurence Lalgo, conseillère de Najat Vallaud-Belkacem.

Enfin, Bruno Léchevin, ancien secrétaire fédéral des fédérations Gaz-Electricité puis Chimie-Energie de la CFDT et membre du bureau national, actuel délégué auprès du Médiateur de l'énergie, va succéder à François Loos à la présidence de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

**Toute récente signature d'accords néfastes aux travailleurs ne serait que pure coïncidence**

**Le pauvre ira manger ailleurs !**

Décidément la voracité des Pilleurs de richesses n'a plus de limite ! Les grandes entreprises françaises annonçaient en 2011 un profit de 74 milliards d'euros. Le montant des dividendes versés en 2012 par les entreprises du CAC 40 a augmenté de 5%, à 40,9 milliards d'euros. Les fermetures d'usines et autres tsunamis de licenciements arrivent les uns après les autres jetant des milliers de personnes au chômage donc des milliers de personnes qui iront rejoindre le Secours Populaire ou les Restos du cœur ! Et voilà ces Rapaces de la Finance maintenant prêt à achever leur programme de « Destruction massives » en coupant dans les aides aux plus démunis. Le montant de ce fonds d'aide devrait passer de 500 millions d'euros par an à 300 millions à partir de l'an prochain, conséquence du budget européen d'austérité en passe d'être adopté à Bruxelles.

«C'est une catastrophe. Cela représente 25 millions de repas en moins par an.»



**4 avril 2013 ? ON Y SERA !!!!!**

**On a besoin de vous: réserver cette date sur vos agendas et invitez un ancien collègue.**